

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 13 juillet 2016 constatant pour 2016 l'indice national des fermages

NOR : AGRT1619955A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 411-11, R. 411-9-1, R. 411-9-2 et R. 411-9-3 ;

Vu l'examen par la commission des comptes de l'agriculture de la nation le 5 juillet 2016,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare retenu pour 2016 est de 111,81 (indice base 100 en 2009).

Art. 2. – L'indice du prix du produit intérieur brut retenu pour 2016 est de 106,26 (indice base 100 en 2009).

Art. 3. – L'indice national des fermages s'établit pour 2016 à 109,59.

Art. 4. – La variation de l'indice national des fermages 2016 par rapport à l'année 2015 est de – 0,42 %.

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 juillet 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice générale
de la performance économique
et environnementale des entreprises :
*Le directeur général adjoint
de la performance économique
et environnementale des entreprises,
chef du service développement
des filières et de l'emploi,*
H. DURAND